

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 AOÛT

LA HAUTE COUR

Hier jeudi ont commencé, devant le Sénat constitué en Haute Cour de justice, les débats du procès Boulanger.

Il y a peu de monde aux abords du palais du Luxembourg. Des nuées d'agents empêchent tout stationnement.

Pour des hommes qui ne craignent, disent-ils, aucune manifestation extérieure, nos gouvernants ont largement fait les choses. Alors que la garde d'une compagnie leur suffisait, il y a deux mois, ils jugent indispensables de protéger la Haute Cour par l'effectif d'un bataillon. Tandis que les hommes sont enfermés, — encaqués serait plus juste, — dans les galeries basses du palais, les officiers prennent l'air dans la cour.

Inutile de dire que les tribunes sont bondées, que la presse au grand complet occupe ses loges.

A une heure cinq minutes, le président Le Royer fait son entrée et prend place au bureau encombré de dossiers disposés de façon savante.

Il est bientôt suivi de M. Q. de Beaurepaire et de MM. Duval et Roulier, substitués.

Le procureur général, la toque sur l'oreille, s'assied à la table installée au bas de la tribune du président. Deux ou trois sénateurs viennent lui serrer la main.

A ce moment, M. Naquet pénètre dans l'hémicycle.

Il est en habit et porte son insigne. Il va s'asseoir au troisième banc de la dernière travée de gauche. On fait le vide autour de lui.

Les neuf sont au premier banc.

La Droite est au grand complet.

Les tribunes sont bondées. Beaucoup de dames en toilettes sombres.

La plupart des sénateurs de gauche sont en habit.

M. Le Royer déclare l'audience ouverte.

Il est procédé à l'appel nominal. Vingt-six sénateurs sont absents. Parmi ces derniers, MM. Féral, Girod, général Gresley, général Ladmirault, Lafon de Saint-Maur, baron Le Guay, Lelièvre, Martel, Mayran, Millet-Fontarabie, de Montesquiou-Fezensac, Léon Renault, Paris, Hervé de Saisy, comte de Bondy, Lucien Brun, maréchal Canrobert, général de Chabron, Cordier.

MM. Léon Renaud et de Montesquiou-Fezensac se sont récusés.

M. Sorrel, greffier en chef, donne lecture de l'arrêt de renvoi, de l'arrêt de prise de corps, de l'ordonnance de déchéance prononcée par M. Le Royer ainsi que des procès-verbaux de signification de l'ordonnance de déchéance faite le 28 juillet dernier.

M. Le Royer donne la parole au procureur général.

Le pays, dit M. de Beaurepaire, comme la Haute Cour, veut connaître la vérité sur les intrigues et les attentats des individus poursuivis.

M. Quesnay de Beaurepaire déclare que le ministère public n'a pas l'habitude de motiver les réquisitoires quand les accusés sont absents. Le cas n'est pas le même ici. Il veut donner au pays une réponse aux plaidoiries venues de par dessus la mer. Il a la prétention de tout dire, de tout prouver, d'ouvrir tout entier le dossier. Il ne joindra pas de commentaires à la lecture du dossier. Au lieu de rester à Londres, le général Boulanger aurait mieux fait, dit-il, de venir me regarder en face pour discuter et examiner contradictoirement les douze cents pièces que j'ai sous la main.

M. Q. de Beaurepaire prend le général Boulanger depuis son entrée dans l'armée. Il veut prouver que le général Boulanger a commencé à établir les bases de son édifice. En entrant au ministère de la guerre, il eut des agents secrets, entre autres Buret.

M. de Lareinty interrompt. (Cris, violentes rumeurs.)

Le procureur général refait le réquisitoire que tout le monde connaît.

M. Quesnay de Beaurepaire s'étend longuement sur les relations du général avec Buret. La familiarité qui existait entre M. Buret était telle que, d'après les déclarations du baron de Reinach, dans le dîner auquel il a assisté chez Buret, celui-ci et le général se sont constamment tutoyés.

Il dit qu'avant de pareils amis la présence du général Boulanger était nécessaire pour se disculper.

Le Sénat fatigué demande une suspension d'audience. Il est 3 heures 1/2.

La séance est reprise à 4 heures.

M. Quesnay de Beaurepaire continue la lecture de son réquisitoire.

La suite du réquisitoire est renvoyée à demain.

L'audience est levée à 6 heures.

L'Allemagne et l'Angleterre

Berlin, 8 août.

Les journaux continuent leur campagne en vue de prouver que la visite de Guillaume en Angleterre a une signification autrement importante que l'accomplissement d'un simple devoir de famille.

Selon l'usage, la presse germanique consacre à ce travail des colonnes entières, qui ne démontrent rien de plus que le vif désir de l'Allemagne de se concilier les bonnes grâces de l'Angleterre.

On essaie même de compromettre le gouvernement anglais vis-à-vis de la France et de la Russie. C'est à cette préoccupation qu'il faut attribuer la nomination de la reine Victoria comme colonel des dragons de la garde.

Tous ceux qui sont au courant des choses militaires de Prusse savent que, jusqu'à présent, aucun souverain, même ceux des Etats confédérés de l'Allemagne, n'a reçu le titre honorifique de colonel d'un régiment de cavalerie de la garde. Les seuls souverains propriétaires d'un régiment de la garde, mais d'infanterie, sont les empereurs d'Autriche et de Russie.

Le caractère de la haute distinction conférée

à la reine Victoria n'échappera, en conséquence, à personne. Il faut ajouter à cela la façon dont l'Empereur a comblé des plus hautes décorations prussiennes les fils du prince de Galles. De plus, il a nommé le duc de Cambridge colonel du régiment prussien autrefois donné au duc de Wellington, « en vue de rappeler la fraternité d'armes entre l'Angleterre et l'Allemagne » sur les champs de bataille, et de rafraîchir le souvenir de la mémorable accolade entre Blücher et Wellington à Waterloo.

Enfin, la revue navale offerte à Guillaume, à quelques milles de la côte de France, signifie, toujours au point de vue allemand, que l'Angleterre, au jour décisif, s'unira à l'Allemagne contre la France, si gênante dans la question égyptienne.

On voit que tout est mis en œuvre, sinon pour obtenir l'alliance anglaise, du moins pour faire croire à sa prochaine conclusion.

(France militaire.)

INFORMATIONS

J. FERRY BATTU

M. Breton, royaliste, avait battu, le 28 juillet, M. Wilson à Loches.

Le 4 août, MM. Denis et de Lesseux, royalistes, se sont chargés de M. Ferry, à Saint-Dié, en battant ses deux candidats.

La veille des élections, M. Jules Ferry, dans une réunion tenue à Saint-Dié, avait adjuré les électeurs de voter pour les candidats républicains.

Le suffrage universel lui a répondu en nommant les deux candidats royalistes :

Canton de Saint-Dié
Inscrits, 7,622. — Votants, 6,069

Suffrages exprimés, 6,066

M. Denis, royaliste, élu, 3,076.

M. de Lesseux, royaliste, élu, 3,150.

M. Durupt, opportuniste, 2,967.

M. Mangeonjean, opportuniste, 3,010.

Déjà, le 28 juillet, les électeurs des Vosges avaient porté un coup sensible à l'influence ferryste en élisant M. de Ravenel.

CES PAUVRES PRÉFETS

Parmi les préfets qui doivent être prochainement immolés, on cite M. Le Mallier, préfet d'Indre-et-Loire. Les républicains lui en veulent, dit-on, d'avoir laissé les électeurs de Tours nommer le général Boulanger. Mais cela ne doit pas être le véritable motif de sa disgrâce, puisqu'on signale aussi comme étant menacé le préfet de la Vienne qui, en ordonnant d'annuler les bulletins Boulanger, ne portant pas de nom d'imprimeur, a empêché que le général fût élu à Poitiers.

Alors quel est donc le crime de M. Le Mallier ? Ce qui excite contre lui le courroux de M. Constans, c'est bien moins la victoire du général à Tours que l'échec de M. Wilson à Loches. Disons-le hautement, M. Constans a raison de se fâcher et de sévir. Un préfet qui laisse ses administrés blackbouler un bon républicain sous le prétexte qu'il a tripoté et volé, prouve par là même qu'il veut la mort de

la République, et la République fait bien de se débarrasser de lui !

LE CAPITAINE BUJAC

Plusieurs journaux ont publié l'information suivante :

« Le Parti national annonce que le capitaine Bujac, ancien officier d'ordonnance du général Boulanger, qui l'avait attaché à son cabinet alors qu'il était ministre de la guerre, aurait été arrêté lundi soir sous inculpation d'espionnage pour le compte de l'Allemagne. »

« Conduit à la prison militaire du Cherche-Midi, il a été mis au secret le plus absolu. »

Rien n'est moins fondé, heureusement, que ce bruit, qui a vivement ému tous ceux qui connaissent cet officier d'avenir et se souviennent en quels termes élogieux M. Flourens, ancien ministre des affaires étrangères, en parlait dernièrement dans une lettre qui a fait le tour de la presse.

Voici les renseignements fournis par l'Agence Havas :

« L'arrestation du capitaine Bujac annoncée par les journaux n'est pas confirmée. On n'a aucune nouvelle de ce fait aux ministères de la guerre, de l'intérieur et des affaires étrangères. »

Une lettre de Saint-Brieuc annonce que le capitaine Bujac, en garnison dans cette ville, n'a pas été arrêté.

Pourquoi donc a-t-on lancé cette fausse nouvelle ?

ÉTRANGER

GUILLAUME II EN ANGLETERRE

Londres, 8 août.

La Reine a reçu la députation du régiment de dragons allemands dont elle a été nommée chef.

Le colonel a exprimé le vœu que le régiment ait longtemps l'honneur d'être commandé par la Reine.

La Reine a répondu qu'elle éprouvait un grand plaisir à recevoir les membres de la députation et qu'elle les remerciait de leurs vœux.

L'Empereur a reçu une députation des corporations de Cowes qui lui a présenté une adresse exprimant l'espoir que les liens d'amitié existant entre les deux pays seront encore resserrés.

L'Empereur a répondu qu'il ferait de son mieux pour que ce vœu soit comblé.

Rome, 8 août.

La Riforma dit que c'est surtout l'Italie qui doit voir avec satisfaction les bons rapports de l'Angleterre avec l'Allemagne.

« Nous avons toujours soutenu, dit-elle, que la politique de l'Italie devait avoir pour base l'alliance avec l'Allemagne pour les questions méditerranéennes. L'Italie doit se réjoindre d'autant plus de l'union des forces anglo-allemandes qu'elles sont mises au service de la cause de la paix défendue par l'Italie aussi sincèrement qu'efficacement. »

« En Afrique également, les intérêts de l'Ita-

lie et de ceux de l'Angleterre sont identiques ; en Egypte, il s'agit de conserver la civilisation, en Abyssinie de l'importer. »

L'Italie salue aussi la formidable flotte anglaise qui garantit la tranquillité des mers et protège la liberté du commerce.

GUILLAUME EN LORRAINE

Metz, 8 août.

Le conseil municipal a accordé un crédit illimité pour la réception de l'Empereur.

Les rues auront la même décoration qu'en 1886, lors de la visite du prince impérial.

AUTRICHE-HONGRIE. — Des accidents extraordinairement nombreux ont signalé, à la fin de la semaine dernière, des manœuvres exécutées sur le polygone de Budapest par le 13^e régiment de hussards, en garnison dans cette ville.

Le prince de Croy, inspecteur général de la cavalerie, avait passé en revue le régiment, et la revue s'était terminée par une série d'exercices qui avaient valu au colonel les félicitations de l'inspecteur. Pour clore la journée, le colonel ordonna une attaque qui serait exécutée au grand galop par le régiment tout entier.

Le régiment se mit en mouvement avec un brillant entrain, mais, au milieu de la manœuvre, un cheval des premiers rangs s'abattit, et tous les rangs suivants tombèrent sur lui. Ce fut un désordre inexplicable. Quand les cavaliers voulurent se remettre en selle, ils constatèrent que trois d'entre eux étaient blessés mortellement, et que 78 chevaux étaient hors de service.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Les dernières élections en Maine-et-Loire

On pourrait se livrer à une intéressante étude sur les dernières élections cantonales en Maine-et-Loire.

Comme résultat général, plus de 100,000 électeurs ont pris part aux scrutins. Sur ce nombre on compte, bulletins divers à part, près de 63,000 voix conservatrices ; même chiffre qu'en 1886, à deux ou trois centaines près. Par contre, les suffrages républicains n'ont guère dépassé 25,000, alors qu'il y a trois ans, ils atteignaient 26,800. Le général Boulanger a réuni environ 4,000 voix. Les monarchistes ont bien le droit de revendiquer les trois quarts de ces dernières, puisqu'elles ont été émises comme protestation contre le régime actuel, et principalement dans les cantons où ils ne présentaient pas de candidats.

C'est donc au moins 66,000 suffrages en notre faveur. Ce chiffre s'accroîtra encore aux élections législatives qui décident toujours les électeurs à voter avec plus d'ensemble.

Si maintenant nous répartissons les suffrages par chaque arrondissement, nous trouvons pour la première circonscription d'Angers 5,300 voix conservatrices ; 6,700 voix républicaines et 2,460 boulangistes.

Or, sur ce dernier chiffre, 2,300 unités ont été fournies dans le canton nord-est d'Angers, contre un candidat républicain, envers et contre les supplications des deux journaux républicains de la ville. C'est donc au moins 2,000 suffrages de protestation déposés dans les urnes par les conservateurs. Nous atteignons ainsi, dans la première circonscription d'Angers, 7,500 voix contre 6,700 adversaires, soit une majorité de 800 suffrages. Mentionnons, en outre, dans le même canton, 5,000 abstentions sur 10,000 inscrits. Ce n'est pas le zèle pour la R. F. qui a décidé tant d'électeurs à rester chez eux.

Dans la 2^e circonscription, on relève 10,600 voix conservatrices contre 3,000 républicaines.

Dans l'arrondissement de Baugé, 6,800 voix conservatrices sont en présence de 6,055 suffrages républicains. De plus, il y a 4,000 suffrages boulangistes dont bien peu iront à l'opportuniste. Le scrutin de ballottage pour le canton de Baugé en fait foi.

Dans la première circonscription de Cholet, on compte 8,300 voix de droite contre 3,900 de gauche, et dans la deuxième, c'est plus fort encore, 9,150 contre 2,400.

L'arrondissement de Saumur a donné 11,370 suffrages à nos amis et seulement 5,000 à leurs concurrents.

Enfin, l'arrondissement de Segré fournit 10,600 voix conservatrices contre 5 ou 600 républicaines.

Ainsi nous avons bien quelques chances d'élire 7 députés conservateurs au moment venu.

Arrivons maintenant au Conseil général.

Après les élections de 1886, malgré le gain de deux sièges, ceux de Beaufort et de Vihiers, notre assemblée départementale contenait encore onze républicains. Successivement, les cantons de Saint-Georges-sur-Loire, d'Angers sud-est et des Ponts-de-Cé leur furent enlevés par MM. de Cumont, Bodinier et Boutton qui les gardent avec avantage et les servent avec zèle.

Enfin, au 28 juillet dernier, Cholet a été conquis par M. Jules Baron, Noyant par M. de Beaumont, et Saumur Sud par M. le D^r Besnard. Malheureusement, huit jours après Chalonnes nous échappait faute de trois voix.

Mais, en dépit de cet échec particulier, les républicains disparaissent progressivement du Conseil, et aujourd'hui il n'en reste plus que

six, tandis que les conservateurs y sont au nombre de vingt-huit.

Voici les noms des uns et des autres avec les cantons qu'ils représentent :

CONSERVATEURS

MM.

1. Guillaume Bodinier — Angers (Sud-Est).
2. Oriolle — Angers (Nord-Ouest).
3. Comte de Castries — Louroux-Béconnais.
4. Boutton — Les Ponts-de-Cé.
5. Vicomte de Cumont — Saint-Georges-sur-Loire.
6. De Soland — Thouarcé.
7. Désiré Richou — Tiercé.
8. De Livonnière — Beaufort.
9. Comte de Blois — Durtal.
10. Comte de Beaumont — Noyant.
11. Vicomte de Rochebouët — Seiches.
12. Duc de Blacas — Beaupréau.
13. Jules Baron — Cholet.
14. Vicomte de la Bourdonnaye — Champocéaux.
15. Comte de Maillé — Chemillé.
16. De la Blottais — Montfaucon.
17. Du Reau — Montrevault.
18. Arnous-Rivière — Saint-Florent-le-Vieil.
19. Bineau — Doué.
20. Grignon — Gennes.
21. Gigot — Montreuil-Bellay.
22. Bruas — Saumur (Nord-Est).
23. D^r Besnard — Saumur (Sud).
24. Des Nouhes — Vihiers.
25. Général de Rochebouët — Candé.
26. De Terves — Lion-d'Angers.
27. Guibourg — Pouancé.
28. Général d'Andigné — Segré.

RÉPUBLICAINS

1. A. Leroy — Angers (Nord-Est).
2. Frémy — Chalonnes.
3. Benoist — Baugé.
4. Haran — Saumur (Nord-Ouest).
5. Janvier de la Motte — Châteauneuf-sur-Sarthe.

INDÉPENDANT

M. Monden-Gennevraye.

(J. de Maine-et-Loire.) F. DELAHAYE.

M. LE LIEUTENANT COLONEL SIMON

Le dimanche 28 juillet, mourait à La Héronnière (Loir-et-Cher), à peu de distance de la ville de Blois, M. le lieutenant-colonel Simon (Ernest-J.-F.), du 104^e de ligne, chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Saumur en 1834, il n'était donc âgé que de 55 ans.

Frappé par une douloureuse maladie, le colonel Simon était resté à la tête de son commandement tant que ses forces avaient pu servir sa volonté ; mais depuis quelques mois le mal avait empiré, défiant les soins les plus dévoués, et il s'est éteint au sein de sa famille dont l'union se resserrait encore au contact de son esprit cultivé et de son cœur généreux éclairé par le sentiment chrétien.

Ses qualités militaires, son noble caractère, son abord si cordial lui avaient valu, pendant sa carrière, les plus chaudes amitiés. Aussi, les témoignages de la plus haute et de la plus vive sympathie sont-ils arrivés de toutes parts à

sa veuve et à ses proches, comme une consolation, s'il en est une possible, à leur immense douleur.

Ses obsèques qui ont eu lieu mercredi 31 juillet, à Chambon, ont bien eu ce caractère de sympathie et de respect.

Après le deuil, que conduisaient M. René Soulet, gendre du défunt, et M. G. Gasser, son beau-frère (un Saumurois aussi, fils de l'habile écuyer Gasser qui a laissé les meilleurs souvenirs à l'École de cavalerie), on remarquait dans la nombreuse assistance le colonel Brye, du 113^e de ligne, et une députation d'officiers du 104^e, venus de Paris pour rendre un suprême hommage à leur chef.

Les généraux Trochu et L'Hôte s'étaient excusés de ne pouvoir venir ; mais M^{me} la marquise Lebceuf, à la nouvelle de la mort du colonel Simon, était arrivée de Normandie pour s'agenouiller auprès du cercueil.

Les cordons du poêle étaient tenus par les généraux Jacquemin, Petit, d'Elloy et par le colonel Bénard, du 104^e de ligne.

Huit soldats de 1^{re} classe, du 113^e de ligne, ont porté au cimetière le cercueil du lieutenant-colonel.

Sur la tombe, après les dernières prières, M. le général Jacquemin (commandant la brigade de cavalerie à Tours), inspiré par sa vieille amitié et par son estime pour le pauvre colonel, lui adressa, d'une voix toute militaire où cependant perçait l'émotion, un dernier adieu en ces termes :

« Messieurs, Je viens remplir auprès de la tombe de mon plus vieil ami le plus douloureux des devoirs et dire un suprême adieu au soldat respecté, à l'homme de bien que nous avons perdu.

« Vous tous que les mêmes regrets réunissent à cette famille éplorée, vous avez connu le mérite et la modestie du colonel Simon. Vous avez apprécié son cœur généreux et bon, son caractère conciliant autant que résolu, son jugement droit et sûr, son instruction variée.

« Vous l'avez vu donnant partout l'exemple des qualités, du caractère et de la pratique du devoir accompli. Le colonel Simon tenait ses sérieuses qualités d'une solide éducation dirigée par des parents dont le nom est encore vénéré dans le Saumurois.

« Élève au Prytanée militaire de La Flèche où nous avons puisé, près d'officiers et de professeurs au cœur de soldat, les principes de discipline et d'abnégation qui nous ont soutenus au jour des terribles épreuves, Ernest Simon entra à l'École spéciale militaire en 1855.

« Sous-lieutenant du 1^{er} octobre 1856, il était promu chef de bataillon le 4 avril 1878 et lieutenant-colonel le 29 décembre 1887. Il a fait avec distinction la campagne d'Italie et a

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LECONTE.

DEUXIÈME PARTIE

I. — RENCONTRE ROMANESQUE

(Suite)

Le repas fut plantureux. Le major Macdewal était une rude fourchette et un crâne buveur.

Au dessert, il était devenu expansif. Il laissa entendre qu'il possédait une assez jolie petite fortune, laquelle lui permettait de se livrer à sa passion pour les voyages. Dans sa jeunesse, il avait visité une grande partie de l'Amérique et de l'Australie, où il se proposait bien de retourner avant de mourir. Pour le moment il allait en Suisse, que miss Polly ne connaissait pas.

— Mais, auparavant, ajoute-t-il, je compte, maintenant que je vous ai trouvé, passer une semaine ou deux dans ce pays... Vos occupations vous permettront peut-être de m'accompagner, ou plutôt de nous accompagner dans nos promenades...

— Je puis disposer de tout mon temps, dit en souriant Raoul.

— Fort bien, *all right*, comme nous disons en Angleterre. Je vous prévins, jeune homme, que je suis bon marcheur, et que ma nièce ne craint pas plus la fatigue des jambes. N'est-ce pas, Polly?... Vous connaissez bien les environs, monsieur Merris?... Êtes-vous né dans cette contrée ?

— Non, Monsieur, mais, depuis près de deux ans que je l'habite, j'ai eu l'occasion d'en visiter une grande partie ; je pourrai donc vous indiquer les principaux sites et les curiosités les plus remarquables.

— Parfait encore ! En attendant, puisque voilà le dîner fini, allons voir par la ville s'il n'y a pas moyen de se livrer quelque part au noble exercice du billard ou des échecs, les deux seuls jeux que j'aime. Ma nièce et sa jeune maîtresse d'allemand nous accompagneront jusqu'à la porte d'un café quelconque et continueront ensuite leur promenade comme bon leur semblera... A propos, êtes-vous fort à ces jeux ?

— C'est une question à laquelle il n'est pas facile de répondre. Dire que je suis d'une force moyenne n'engage à rien. Il vaut mieux atten-

dre la lutte pour nous juger mutuellement.

— Bon ! je vous prévins que je passe pour un joueur redoutable, ainsi tenez-vous bien !

— J'y veillerai.

Quelques minutes plus tard, nos quatre personnages sortaient de l'hôtel.

Ils marchèrent quelque temps en silence.

Raoul Merris semblait pensif. Le major le remarqua.

— Vous avez l'air préoccupé, fit-il observer.

— C'est vrai, répondit le jeune homme, et, comme je ne sais pas cacher le fond de ma pensée, je vais vous le dire.

— Vous faites bien. Parlez donc, dit le major en souriant.

Raoul s'arrêta et le regarda en face.

— Vous me témoignez beaucoup de sympathie, et vous êtes tout prêt à vous lier avec moi d'amitié, je le vois, — de suite, comme cela, sans me connaître ! C'est bien, et je vous en suis gré... Mais, qui vous dit que j'en suis digne ?

Le major plongea son regard dans les yeux du jeune homme.

— Monsieur, répliqua-t-il, ce qui me le dit, c'est votre œil limpide, c'est votre physio-

nomie ouverte, et puis quelque chose que je ne saurais définir ; la sympathie, ainsi que vous le disiez ; je ne sais quoi enfin, qui ne m'a jamais trompé, jusqu'à ce jour du moins... Demandez à ma nièce.

— Oh ! c'est très-vrai, répondit Polly, mais je n'ai vu mon oncle en défaut sur ce point. Dès qu'un homme lui est antipathique, on n'a qu'à prendre des informations ; on apprend bien vite que cet homme a quelque méfait sur la conscience. C'est véritablement incroyable, mais cela est !

— Quel prodigieux détective j'eusse fait ! s'écria Macdewal. Si quelque jour je suis ruiné, ce qu'à Dieu ne plaise ! je briguerais certainement cet emploi... Mais, pour l'instant, nous nous sommes assez promenés. Prenons congé de ces dames, et entrons, si vous voulez bien, au café des Trois Colonnes que voici.

Ce qui fut fait.

Il paraît que la lutte fut assez vive entre les deux joueurs... Le soir en rentrant à l'hôtel, sa nièce étant déjà couchée, le major alla frapper à la porte de la chambre occupée par la jeune fille.

— Êtes-vous endormie déjà, Polly ? demanda-t-il.

commandé pendant le siège de Paris un bataillon de francs-tireurs.

Dans cette carrière militaire si bien remplie, les grades se sont fait attendre sans que jamais il s'en plaignit. Il avait le cœur si haut placé et l'amitié si fidèle, qu'il se réjouissait des faveurs prodiguées à ses camarades plus heureux que lui, sans avoir même l'arrière-pensée qu'il méritait plus que tout autre d'y participer.

Mais aussi il savait jouir des grâces que Dieu lui avait accordées.

Une compagne digne de lui fut pendant vingt-cinq ans la confidente aimée de ses pensées. Il eut la douce consolation de voir l'avenir de sa fille chérie assuré par un gendre qui méritait sa confiante affection. Enfin il s'est éteint dans les bras d'un frère (1) qui l'aimait tendrement et au milieu d'une famille qui a su adoucir ses derniers moments.

Voilà, messieurs, celui que nous avons perdu.

Tous aujourd'hui, soumis à la volonté de Dieu qui l'appelle, unissons-nous dans notre profonde douleur, et, plein d'espoir dans une vie meilleure, disons à notre vieux camarade : au revoir s'il plaît à Dieu.

Au revoir, mon ami, mon cher Simon, au revoir !

Ces paroles élevées ont laissé à tous les assistants une impression profonde, chacun sentait là le cœur même de l'armée, avec ses sentiments d'honneur et de foi, avec son esprit de solidarité et de désintéressement.

C'était bien l'adieu qui convenait au colonel Simon.

Comme nous l'avons dit hier, le défunt était fils de M. Simon, chef de la maréchalerie à l'École de cavalerie pendant trente-trois ans, de 1823 à 1858, et qui fut ensuite maire de Saint-Lambert-des-Levés pendant dix ans.

Le colonel Simon était né la même année que le général Jacquemin, et tous les deux à Saumur.

CONSEILS GÉNÉRAUX

La session budgétaire des Conseils généraux, dite grande session, s'ouvrira le 49 août courant dans toute la France.

Aux termes de la loi, le rapport du préfet sur les affaires du département devra être distribué le 9 courant.

GRAND CONCOURS DE PÊCHE A LA LIGNE

SUR LE THOUET

Du Pont-Fouchard au Déversoir de Saint-Florent (rive gauche)

LE DIMANCHE 11 AOUT 1889

Article 1^{er}. — Il est organisé à Saumur (Maine-et-Loire), sur la rivière Le Thouet, un grand Concours de pêche à la ligne.

(1) Le colonel Simon n'a pas de frère; le général Jacquemin désigne ainsi M. G. Gasser, beau-frère du défunt, lequel était bien en effet, pour lui un vrai frère par le cœur.

— Non, mon oncle, pas encore. Pourquoi ?

— Je voulais vous dire que le gaillard m'a battu sur toute la ligne... Maintenant, bonsoir !

Et il gagna son appartement, l'air enchanté.

(A suivre.)

MARCHÉ de Saumur du 3 Août 1889

Froment-commerce, l'hectolitre	18 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	18 10	Veu	1 60
Méteil	14	Mouton	2
Seigle	14	Porc	1 50
Orges	9 50	Poulets la couple	3 75
Avoine	—	Dindonneaux	—
Sarrasin	9	Canards	3 50
Haricots blancs	16	Oies	9
Haricots rouges	14	Beurre le kilog.	2
Fèves	—	Œufs la douzaine	90
Noix	—	Foin, la charretée de 780 kilog.	45
Châtaignes	8	—	40
Sel les 100 kil.	15	—	35
Son	10	Huile de noix, 50 kil.	125
Pommes de terre, la barrique	10	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	53	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. 0 f. 33.33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 ^e id. 0 f. 31.88	—	Charbon de terre	4 50

Art. 2. — Les personnes de tout sexe sont à même d'y participer, à la condition de se conformer aux prescriptions du présent règlement.

Art. 3. — Chaque personne désirant prendre part au Concours devra en faire la demande au Comité qui lui délivrera une carte moyennant un franc.

Les pêcheurs sont instamment priés de retirer leurs cartes avant le 9 août au soir, afin que le comité soit fixé sur le nombre de places à marquer.

Art. 4. — La pêche à la ligne sera seule admise. Chaque pêcheur n'aura droit qu'à une ligne tendue, mais elle pourra recevoir plusieurs hameçons.

Art. 5. — Les amorces et appâts de toute nature, non défendus par la loi, seront seuls autorisés.

Art. 6. — L'emploi de bateaux est formellement interdit.

Art. 7. — Les pêcheurs qui, dans un but de nuire à leurs concurrents, feraient du bruit ou jetteraient des objets quelconques dans la rivière, seront exclus du Concours.

Art. 12. — Des prix seront décernés aux plus adroits :

1^o Aux pêcheurs qui auront pris le plus beau lot de poissons.

2^o A ceux qui auront pris les plus gros.

3^o A ceux qui en auront pris le plus grand nombre.

4^o A ceux qui auront l'outillage le mieux perfectionné.

5^o Au pêcheur venu du point le plus éloigné.

Le jury sera seul juge. Ses décisions seront sans appel.

ORDRE DU CONCOURS

A quatre heures et demie du matin. — Rendez-vous général à la Villa; et départ du cortège pour le lieu du Concours.

Contrôle des cartes à cinq heures et tirage au sort des places.

Le Concours commencera au lever du soleil et sera clos à dix heures. Un coup de canon en annoncera l'ouverture et la fermeture.

Déjeuner à onze heures à la Villa.

Prix : 2 fr. 50, café compris.

Retournée en ville aussitôt le déjeuner.

NOMENCLATURE DES PRIX :

1^o Un dessin fusain.

2^o Un bambou.

3^o Un volume de pêche.

4^o Une canne à pêche.

5^o Une bouteille de champagne.

6^o Un dessin.

7^o Un panier de champagne.

8^o Un panier de champagne.

9^o Deux bouteilles de champagne.

10^o Une caisse de Guignolet.

11^o Une bouteille liqueur et un tir patriotique.

12^o Espèces 40 francs.

13^o —

14^o Un lot de liqueurs.

15^o Une trousse de pêche.

16^o Un lot de conserves.

17^o Un porte-monnaie.

18^o Un gigot.

19^o Une canne à pêche.

Et quantité d'autres lots.

La distribution des récompenses aura lieu dimanche, à quatre heures du soir. — Concert musical pendant la distribution.

L'OUVERTURE DE LA CHASSE

L'ouverture de la chasse, pour la première zone, est officiellement fixée au 18 août. Cette zone comprend les départements suivants : Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Haute-Pyrénées, Gers, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Aude, Pyrénées-Orientales, Hérault, Gard, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes.

Dans la Corse, la chasse ouvrira le 15 août.

Pour les trois autres zones entre lesquelles la France est partagée, il n'y a encore rien d'officiel; mais les propositions des préfets ont été faites, et il est presque certain que dans la deuxième zone, la chasse sera ouverte le 25 août, c'est-à-dire dans l'Aveyron, le Lot, Dordogne, Cantal, Haute-Loire, Ardèche, Drôme, Hautes-Alpes, Basses-Alpes (pour ce département partagé en deux zones, la deuxième zone ouvrira le 8 septembre), Savoie, Haute-Savoie, Loire, Puy-de-Dôme, Allier, Haute-Vienne et Charente-Inférieure.

Trois départements de la région nord, Eure-et-Loir, Seine-et-Marne et Marne, seraient ajoutés à cette zone.

Dans les départements de la Bretagne, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Morbihan, l'ouverture doit avoir lieu le 22 septembre.

Enfin, dans les autres départements, elle doit être fixée au 1^{er} septembre.

Exposition de Chrysanthèmes

Dans sa séance du 6 janvier 1889, la Société d'horticulture d'Angers a décidé qu'une exposition de Chrysanthèmes en pot et en fleurs coupées, aurait lieu dans la première quinzaine de novembre prochain. Sa durée sera de trois jours. Le local et le jour de l'ouverture de l'exposition seront désignés ultérieurement. Tous les horticulteurs et amateurs du département de Maine-et-Loire seront admis à concourir.

Un objet d'art sera offert par M. A. de la Devansaye, au lot le plus méritant. D'autres récompenses consistant en médailles d'or, d'argent et de bronze, seront accordées aux plus beaux lots exposés; ces lots pour être admis à concourir devront être formés dans les conditions énoncées pour chaque concours.

Les fleurs coupées autres que les Chrysanthèmes pourront être acceptées et récompensées selon leur mérite.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Audience du 7 août

AFFAIRE DAUVIN. Attentat à la pudeur.

Dauvin a 22 ans. Il était instituteur laïque adjoint au Fuilet. Le maire, l'adjoint, l'instituteur et le brigadier de gendarmerie du Fuilet ont été entendus comme témoins, ainsi que douze enfants. M^e Affichard était au banc de la défense. Le jury a rendu un verdict affirmatif, mitigé par les circonstances atténuantes. En outre, la circonstance aggravante qui résultait des fonctions d'instituteur, remplies par l'accusé, a été écartée. Dauvin a été condamné à un an de prison.

LA PÊCHE A LA CULLER

La chambre criminelle de la Cour de cassation vient de trancher une question de pêche qui était vivement controversée.

Elle a décidé que la pêche à la cuiller, encore qu'elle se fasse à l'aide d'une ligne garnie de trois plombs et dépourvue de flotteur, ne peut être considérée comme une pêche à l'aide d'engins prohibés, la ligne, loin d'être dormante, demeurant mobile dans l'eau.

PORT-BOULET. — Un homme écrasé. — Hier matin, vers 5 heures, on a trouvé sur la ligne de chemin de fer, entre La Chapelle-sur-Loire et Port-Boulet, le cadavre du nommé Louis Nicier, âgé de 62 ans.

On ne sait si cette mort est le résultat d'un accident ou d'un suicide.

M. de Baudry-d'Asson, député de la Vendée, adresse la lettre suivante aux électeurs du canton de Challans :

« Messieurs,
» Par deux mille trois cent quatre-vingt-onze voix, c'est-à-dire avec trois cents voix de plus que les années précédentes, vous venez, pour la quatrième fois, de renouveler mon mandat au Conseil général. C'est un témoignage de confiance dont je suis fier et dont je vous remercie sincèrement.

» Soyez-en sûrs, messieurs, vos intérêts religieux, agricoles et commerciaux ne seront pas négligés; je les défendrai avec acharnement au sein de l'Assemblée départementale.

» Mes opinions politiques vous sont connues; elles sont, à l'heure présente, ce qu'elles étaient hier: elles seront, demain, ce qu'elles sont aujourd'hui; mais je veux être, quand même, le conseiller général de tous.

» Oui! royalistes, impérialistes, républicains peuvent s'adresser à moi; je tiens à leur dire que je serai toujours heureux de saisir l'occasion de leur être utile.

» Recevez, messieurs, la nouvelle assurance de mes sentiments reconnaissants et dévoués.

» DE BAUDRY-D'ASSON,
» Conseiller général, député de la Vendée ».

Décidément l'espèce humaine dégénère, au moins sous le rapport physique. Il résulte d'une communication qui vient d'être faite au

conseil d'hygiène, que non seulement la population s'accroît avec une lenteur désespérante, mais que les infirmités augmentent dans une proportion énorme.

D'après le travail comparatif qui a été fait, et qui porte sur les cinq dernières années, le nombre des sourds-muets a augmenté dans des proportions quatre fois plus considérables; pour les aveugles, l'augmentation est de quatre fois et demie, pour les idiots de cinq fois et pour les aliénés de six fois. Voilà qui est vraiment peu consolant.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 août 1889.

Les rangs de la spéculation s'éclaircissent tous les jours et les affaires deviennent de plus en plus rares. Cependant la fermeté reste la note dominante du jour : 3 0/0, 85.40; 4 1/2 0/0, 104.30.

Le Crédit Foncier se négocie à 1,275. Le découvert à la baisse essaiera vainement de lutter contre le courant des achats. Le marché des obligations foncières et communales est également très suivi.

Les sociétés de crédit sont calmes. Nous retrouvons la Société Générale à 452.50; la Banque d'Escompte à 507.50.

La Banque de Paris et des Pays-Bas montre d'excellentes tendances à 733.50.

La société de Dépôts et Comptes courants à 596.25 et le Crédit Lyonnais à 680 conservent leurs cours précédents.

Le Panama s'inscrit à 43.75.

Transactions, toujours animées sur la Tour Eiffel à 883.

L'obligation des Immeubles de France à 370 n'est pas à son prix. Le titre similaire de la Banque hypothécaire se négociant aux environs de 500, l'obligation des Immeubles doit tendre à se rapprocher de ce cours.

On demande à 397 l'obligation 5 0/0 des Chemins de fer de la province de Santa-Fé.

L'obligation des Chemins Economiques est ferme à 376.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 4.50 le litre.

Montpellier, 47 — 4.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

GRANDE ENTREPRISE

DE

VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-RONCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 4 mètres. — Prix : 5 francs.

S'adresser de suite au bureau de Police et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés. — Matières desséchées : 6 fr. le mètre cube.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD.

M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

M. Dubois-Ronce se rend dans les châteaux et maisons bourgeoises des environs.

Notre engrais nos lecteurs comme remède à aller voir la brillante collection de la Savonnerie Maubert, & rue de la Gare, Paris, et surtout son nouveau rayon N° 88 Pompador aux fleurs fraîches. Nous déclarons que jamais on n'a produit plus beau, plus fin et de meilleur goût.

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

